

doive prendre racine, il n'y a cependant généralement que celles dont l'organisation est molle et aqueuse qui réussissent en pleine terre.

Les bois durs, à quelques exceptions près, ont besoin, pour reprendre, d'une grande chaleur et d'une grande humidité, parce qu'ils se dessèchent avant d'avoir poussé des racines.

On fait généralement au printemps les boutures des peupliers et des saules, et on les place de préférence dans un terrain frais à la distance de 15 à 20 pouces. Une fois reprise on conduit le plant comme il a été dit plus haut.

Toujours il est bon lorsqu'on fait une plantation de plant de quelque espèce que ce soit, de réserver un nombre de pied proportionné à son étendue, pour regarnir les places où il en manquera l'année qui suit celle de la plantation. Plus tard, cette mesure devient superflue, le plant étant assez fort pour étouffer celui qu'on mettrait dans ses intervalles.

Le principe des assolements doit être rigoureusement appliqué aux pépinières qui viennent d'être vendues: en conséquence on remplacera les arbres par d'autres, mais d'espèces les plus éloignées que faire se pourra: par exemple des chênes par des érables, des platanes par des charmes, etc.

Il est des espèces d'arbres, telles que l'orme, les peupliers gris et blanc, etc., après lesquelles on ne peut faire de plantations, et encore moins de semis, à raison de l'abondance des rejetons qui sortent des racines laissées en terre, et qui étoufferaient le jeune plant. Dans ce cas, on laisse la terre une année en jachère et on donne un binage d'été, pour faire périr ces rejetons, et un profond labour d'automne, ou, mieux, un défonçage, pour extirper toutes les racines. Semer des fèves, du blé d'hiver; planter des patates et autres articles qui demandent des binages, est encore préférable, puisqu'il en résulte le même effet, et de plus un revenu.

REVUE DE LA SEMAINE

— Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser à M. Du faure, ministre de la justice et des cultes, une longue lettre relativement au budget des cultes.

Dans cette lettre, le cardinal Guibert, fait appel aux sentiments religieux du ministre des cultes qui, par la situation qu'il occupe doit sauvegarder en France la religion menacée.

Passant en revue les amendements apportés par la commission du budget et certains députés au budget des cultes, le cardinal de Paris proteste en termes éloquentes et énergiques, mais dans un ton conciliant, contre la suppression du crédit destiné à améliorer la situation des desservants des paroisses.

Voici ce qu'écrit Son Eminence le cardinal Guibert, au sujet de ce retranchement:

..... La Commission efface le crédit de 38,000 francs pour la création de 30 nouvelles succursales et de 25 nouveaux vicariats. Est-il possible, cependant, de méconnaître la nécessité de multiplier progressivement les centres paroissiaux. A mesure que le développement de l'industrie augmente la population dans un même lieu, ou crée de nouveaux groupes d'habitants, comment pourrait-on se soustraire à l'obligation de pourvoir aux intérêts religieux et moraux de ces centres peuleux? Ne voit-on pas les

communes, les départements et l'Etat concourir avec un louable empressement à doter d'écoles les faubourgs des villes et les hameaux des campagnes? Ce n'est pas moi qui me pisindrai des allocations considérables proposées, de ce chef et à d'autres titres encore, au budget de l'instruction publique. Mais quand les législateurs, qui ne reculent pas devant une aggravation très lourde des charges de l'Etat pour développer l'enseignement primaire, se désintéressent des besoins de l'ordre religieux au point de supprimer un crédit trop modeste, à peine suffisant pour la moitié des paroisses ou des vicariats reconnus indispensables, ils s'exposent à être accusés de penser tout bas ce qu'un de leurs amis politiques disait tout haut naguère: " Nous ne voulons plus de nouvelles églises, parce que nous voudrions pouvoir supprimer les anciennes."

" Et remarquez, monsieur le ministre, que la part contributive de l'Etat dans ces créations est presque insuffisante: elle se réduit au traitement du desservant ou du vicaire; la paroisse à créer n'est reconnue que lorsqu'elle est pourvue d'une église, d'un presbytère et de tout ce qui est nécessaire au culte. De là ce chiffre si modique de 38,000 francs pour la France entière, chiffre que la préoccupation la plus étroite pourrait seule faire effacer du budget.

" Je plaide ici la cause de tous mes collègues dans l'épiscopat; mais je défends en particulier les intérêts des populations chrétiennes confiées à mes soins dans cette immense capitale et dans ses immenses faubourgs: la population d'un grand nombre de paroisses, dans mon diocèse, égale celle des villes moyennes et même des grandes villes de la province; plus d'un curé doit répondre de 60 ou 65,000 âmes. Tout autour de Paris, les terrains autrefois cultivés se couvrent d'habitations qui vont se rattacher aux communes de la banlieue, dont l'église, jadis centrale, se trouve maintenant située à l'extrémité d'une agglomération longue de plusieurs kilomètres. En présence de cette situation, qui laisse en souffrance les intérêts les plus élevés des populations, je considère comme une œuvre capitale la multiplication progressive des centres religieux, et ma conscience m'oblige de protester énergiquement contre une mesure qui rendrait cette œuvre impossible."

Son Eminence le cardinal Guibert regarde, de plus, comme une profanation la transformation de l'église Ste.-Geneviève, à Paris, en panthéon destiné à la sépulture des hommes illustres.

" Voilà donc, écrit encore Mgr. Guibert dans cette même lettre, encore un grand monument religieux, cher à Paris et à la France, qui devra cesser d'être desservi! Quand le roi Louis XV mettait la main à la construction de ce magnifique édifice, destiné à remplacer l'antique basilique de Sainte Geneviève, on eût bien étonné nos pères, si on leur eût dit qu'un jour viendrait où la France, après avoir ruiné la puissante abbaye de qui dépendait cette église, refuserait à quelques prêtres le moyen d'y continuer le culte de l'aimable vierge demeurée, en dépit des révolutions, la patronne toujours chérie de la capitale! Mais le peuple d'aujourd'hui ne comprendrait pas davantage qu'on livrât à l'abandon le temple splendide qui sert de mausolée à celle dont le nom est pour lui synonyme de protection et de délivrance. Certes, les souvenirs de cette nature ne sont pas de trop à notre époque: et plutôt à Dieu qu'ils fussent revenus au jour de nos malheurs de vivantes réalités! Pût à Dieu que Paris assiégé eût trouvé une Geneviève, Orléans et la France, une Jeanne d'Arc! Ah! du moins, qu'on ne décourage pas, dans le cœur du peuple, la fidélité de la